



LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ



Vie municipale..... 3

Rétrospective..... 14

Dossier..... 15



*Récupérer
les eaux pluviales
et économiser
l'eau potable*

Animations..... 16

Associations..... 17

Tourisme..... 19



*Randissimo
Les journées du
Patrimoine
Visites théâtrales
de Clisson*

Brèves..... 20

Etat civil..... 21

Agenda - détente..... 22



**Ce magazine est imprimé
sur papier recyclé
avec une encre végétale.**

Mesdames, Messieurs, Chères Clissonnaises, Chers Clissonnais,

Le nouveau Conseil Municipal est installé depuis le mois de mars, et rapidement les commissions municipales se sont mises au travail. En septembre, les Clissonnais qui en ont fait la demande y participeront, comme indiqué dans le dernier numéro de Clisson Mag.

Les premières réalisations de la nouvelle majorité confirment les engagements pris pendant la campagne électorale. Nous mettons en place des actions afin de limiter les nuisances sur l'environnement : un désherbeur thermique a été commandé pour diminuer l'utilisation des produits chimiques, la tonte des pelouses est modulée selon un plan établi par les services dans lequel tous les quartiers sont pris en compte ; la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage se poursuit et va s'amplifier.

En ce qui concerne l'habitat, un logement près de la gare a été rénové, un terrain de 2 151 m² a été acheté pour créer une réserve foncière et plusieurs projets d'ensembles immobiliers sont étudiés pour intégrer les 20 % de logements à loyers modérés.

Avec la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson, nous travaillons sur l'aménagement de la zone de Tabari et l'installation prochaine d'artisans et d'entreprises est bien engagée.

D'autres dossiers sont en cours, je vous en reparlerai.

Le travail intercommunal se déroule dans un bon climat de confiance réciproque. J'apporterai ma contribution à la poursuite de cette ambiance.

J'ai porté au débat, avec les autres Maires, le projet de déplacement du cinéma, celui de la médiathèque pour sa mise en réseau intercommunale, ainsi que le lycée public. Après avoir rencontré le Président de Région et le Recteur, nous allons recevoir deux personnes missionnées pour une étude en vue de l'implantation d'une structure de formation sur le vignoble.

Le travail continuera pendant la période estivale.

«Les Italiennes» seront cet été l'événement majeur proposé aux Clissonnais et aux touristes.

Je vous invite à y participer et à chacune et chacun je souhaite des moments de détente, du soleil et de bonnes vacances à ceux qui en ont.

*Jean-Pierre Coudrais
Maire de Clisson.*

URBANISME

Signature de la convention d'aménagement du Champ de Foire et du centre historique

La Ville et la SELA (Société d'Équipement de Loire-Atlantique) ont signé un projet qui les lie sur une douzaine d'années. Jean-Pierre Coudrais, Maire de Clisson, Yves Daniel et Jean-Michel Bourges, de la SELA, ont signé la convention d'aménagement du champ de foire et du centre historique.

Plus précisément, il s'agit de la convention permettant la création du nouveau quartier situé sur l'ancien Champ de Foire et de l'aménagement du centre-ville avec l'installation de la médiathèque dans le quartier Connétable. Cet établissement public donnant accès à différents types de médias devait initialement se situer à proximité du futur cinéma sur le Champ de Foire. Comme cela avait été annoncé lors de la dernière campagne municipale, l'équipe actuelle souhaite l'intégrer dans le centre de Clisson afin de faire vivre le commerce de proximité.

L'aménagement et la mise en valeur du centre-ville historique prévoient 55 000 m² réservés aux commerces, aux entreprises du secteur tertiaire, aux équipements publics et à l'habitat. Le «quartier» comptera, entre autres, plus de vingt logements dit «passifs» c'est-à-dire faibles consommateurs d'énergie et à loyers modérés.

Le budget global de ce projet se situe autour de 15 millions d'euros dont 7 millions à la charge de la commune.



Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Moine

A Clisson, un premier Plan de Prévention des Risques d'Inondation avait été élaboré en fonction des dangers relatifs à la Sèvre Nantaise, désormais un second PPRI, consacré à la Moine, est en cours d'étude. Une enquête publique a eu lieu du 5 mai au 6 juin 2008.

Monsieur Jean-Yves Hervé, Commissaire-enquêteur désigné par le Préfet de la Région des Pays de la Loire, a tenu une permanence qui a permis aux Clissonnais de consulter le dossier mis à leur disposition et de demander de plus amples informations à cette occasion.

Le PPRI a pour objectif de réduire les risques en fixant les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens. Il peut également fixer des prescriptions ou des recommandations applicables aux biens existants. Le PPRI crée des servitudes d'utilité publique intégrées dans le plan local d'urbanisme auquel toute demande de construction doit être conforme.

■ Comment est élaboré le PPRI ?

1. Le Préfet prescrit le PPRI.
2. Les services déconcentrés de l'Etat élaborent le PPRI.
3. Le PPRI est soumis à enquête publique et pour avis aux administrations et collectivités locales concernées.
4. Le PPRI est approuvé par arrêté préfectoral.

■ Quelle est la composition du PPRI ?

- Le PPRI comprend :
- un rapport de présentation,
 - un document cartographique délimitant les zones réglementées,
 - un règlement qui fixe les règles applicables dans les zones délimitées par le document graphique.

■ Que contient le PPRI ?

En fonction de l'aléa retenu, le PPRI définit les secteurs susceptibles d'être inondés. Dans le document graphique des zones de différentes couleurs sont délimitées, correspondant aux différents enjeux à protéger :

- centre urbain inondable,
- autres zones urbaines inondables,
- secteurs à conserver comme zone d'expansion des crues.



URBANISME

Aménagements expérimentaux pour fluidifier la circulation

La Ville de Clisson s'est engagée à apaiser la circulation en ville : chacun doit pouvoir circuler en sécurité, à pied, à vélo et en véhicule motorisé. Améliorer la qualité de la vie au quotidien, circuler en sécurité et contribuer à la diminution des gaz à effet de serre en incitant à des déplacements doux en constituent les finalités essentielles.

C'est pourquoi la commission environnement travaille actuellement à partir du «plan d'étude de circulation et de stationnement» commandé en 2003 par l'ancienne municipalité et resté inutilisé. Cette étude a été payée et il est donc légitime qu'elle serve de base à nos propositions.

En 2008, il s'agit, notamment, de faire des propositions concrètes pour :

- un aménagement progressif de la circulation dans les quartiers Notre Dame et Saint Antoine en utilisant la piétonisation, le changement de sens de circulation, l'élargissement et la création des cheminements piétonniers,
- la création d'un cheminement cyclable entre le village du Piteau et la ville, destiné en priorité aux scolaires,

→ la création de bandes cyclables entre le quartier du Fief des Pommiers et le collège de l'Immaculée Conception.

Dès cet été, des premiers aménagements seront expérimentés dans les quartiers Notre Dame et Saint Antoine. Les usagers, riverains et associations, seront informés et leur avis sera sollicité.

Un premier bilan sera réalisé à l'automne 2008 avec ces acteurs locaux et le projet évoluera progressivement en prenant en compte les remarques et les pratiques effectives.

A l'heure où nous écrivons cet article, la concertation n'est pas encore lancée avec les riverains et les associations. Pour connaître les changements à venir dans votre quartier, nous vous invitons donc à consulter le site de la ville, rubrique «Environnement». En outre, une réunion publique sera organisée avant les changements pour expliquer les aménagements à venir et une information individuelle sera adressée au préalable aux habitants des quartiers Notre Dame et Saint Antoine.

SPORT

Redynamiser l'OMS

L'Office Municipal des Sports est une association loi 1901 de réflexion, de discussion, de concertation et de proposition, regroupant tous les acteurs de la pratique sportive à Clisson. L'OMS est au service de la population et contribue au développement de l'Education Physique et Sportive et de tous les sports. C'est une structure indépendante, pluraliste et ouverte.

C'est l'OMS qui impulse, en collaboration avec les élus de la commune, la dynamique sportive. Les structures statutaires de l'OMS comprennent :

- un comité directeur composé des membres titulaires délégués par les clubs, les écoles et les associations ayant une activité sportive, des élus du conseil municipal et des membres volontaires élus par l'assemblée générale.
- un bureau élu par le comité directeur composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un ou plusieurs assesseurs.

Le travail est mené à travers des commissions : critères d'attribution des subventions, organisation de manifestations, optimisation des équipements sportifs, etc.

Les objectifs de l'OMS :

- Rassembler les associations sportives afin d'assurer une liaison étroite entre elles et toute personne intéressée par le sport ;
- Constituer un organisme de concertation ouvert aux diverses organisations et asso-

ciations concernées par la pratique sportive ;

- Soutenir et encourager toute initiative tendant à permettre et à développer les activités physiques et sportives dans la ville en relation avec les autorités municipales.

Les missions et les moyens pour les atteindre :

- Initier et / ou soutenir les actions et les manifestations visant à développer la pratique sportive
- Optimiser le patrimoine sportif
- Proposer la répartition des subventions
- Soutenir les associations : être source d'information, accompagner la formation des bénévoles, etc.

«Suite à la démission précipitée de l'ancien président, la mairie de Clisson a décidé de solliciter une AG extraordinaire, le 27 mai, afin de procéder à l'élection d'un nouveau bureau et d'un nouveau président.. L'objectif était aussi de réimpliquer les acteurs du sport à Clisson dans cette association.

L'OMS, doit contribuer à recréer une dynamique sportive sur Clisson, en lien avec la municipalité.

Nous souhaitons favoriser :

- un accès de tous à la pratique physique (jeunes, handicapés, insertion sociale),
- une gestion efficiente des installations sportives et une réflexion sur des investissements réfléchis, adaptés à une pratique croissante,
- un lien activités physiques-école mais aussi santé et citoyenneté,

- une concertation continue entre municipalité et acteurs du monde des activités physiques,
- une mutualisation des moyens et des idées avec les communes alentour.

L'idée est de travailler en concertation avec tous les acteurs du monde des activités physiques (clubs, écoles...) afin que tous les besoins soient recueillis et pris en considération et que des réponses soient envisagées en étroite relation avec eux.

Une réflexion est lancée par le biais de commissions :

- organisation de manifestations,
- réflexion autour des critères d'attribution des subventions aux associations sportives,
- réflexion autour des besoins en installations sportives.

Les acteurs du monde sportif sont les mieux placés pour parler de leurs besoins et des perspectives de développement des activités physiques, même si les décisions, souvent fort tributaires du budget, incombent au final aux élus.

La composition du nouveau bureau :

- Président : Stéphane Douillard
- Trésorier : Marc Tirbois
- Secrétaires : à désigner
- Comité directeur : 1 représentant de chaque association sportive, école ou association ayant une activité sportive; 2 élus (Sandra BRUNEAU, adjointe au maire déléguée au sport et aux affaires scolaires et Bruno Merlet) ; tout autre membre individuel adhérent de l'OMS élu par l'assemblée générale.»

Sandra Bruneau
Adjointe au Maire, Déléguée aux Sports

SOCIAL

PLAN CANICULE

L'isolement des personnes âgées doit être combattu car c'est l'une des causes principales de décès en période de fortes chaleurs, comme nous le rappellent ces chiffres de l'été 2003 :

- 55% des victimes sont décédées à leur domicile,
- 50% étaient âgées de plus de 85 ans.

Dans ce contexte, la Mairie de Clisson et le CCAS souhaitent favoriser le recensement des personnes âgées et handicapées particulièrement vulnérables.



Si vous habitez Clisson, si vous êtes une personne âgée, et /ou handicapée, si vous êtes isolé(e) géographiquement et/ou sans réseau familial ou amical, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale au 02.40.80.17.80

De même, si dans votre entourage un voisin, un ami ... vous semble répondre à ces critères, soyez solidaire, n'hésitez pas à contacter les services du CCAS .

AIDE À DOMICILE

Afin de permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de se maintenir au domicile le plus longtemps possible, la Mairie de Clisson peut mettre à disposition une aide à domicile compétente et formée.

Ces professionnelles assurent les soins d'environnement, les soins personnels et permettent à la personne de rester en contact avec l'extérieur (courses, sorties....)

Le Centre Communal d'Action Sociale, qui gère ce service, s'adapte aux besoins de la personne aidée, assure les démarches administratives, les remplacements en cas de congés....

Le CCAS bénéficie de l'agrément qualité. Ces prestations d'aide à domicile donnent droit aux réductions d'impôts prévues par la loi.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter la Mairie au 02.40.80.17.80

ASSAINISSEMENT

Aménagement de la Place Sainte-Anne

En décembre 2007, le Conseil Municipal validait le programme d'aménagement de la place Sainte-Anne. Ce chantier englobait partiellement une partie des routes de la Dourie et de la Brébionnière. Cet aménagement s'est traduit par une implantation nouvelle du domaine piéton sur la voirie afin d'assurer plus de sécurité tant pour les automobilistes que pour les riverains.

Après consultation, les travaux d'aménagement ont été confiés à l'entreprise Blanloeil TP pour un montant de 24 840 € H.T.



avant



après

Assainissement - Pont du Nid d'Oie

Le poste de relevage vieillissant situé sur la rive gauche de la Sèvre à proximité du Pont du Nid d'Oie a été supprimé. En effet, cet ouvrage hydraulique était devenu obsolète.

Pour assurer la continuité de la collecte des eaux usées, une conduite a été posée par encorbellement sous le tablier du pont du Nid d'Oie. Cette technique permet ainsi d'écarter tout risque de pollution via le milieu naturel, à savoir la Sèvre.

La collectivité a confié après consultation le chantier à l'entreprise DLE pour un montant prévu de 72 227 € H.T.* dont 25 377 € de subvention. Le montant réel facturé à été de 70 012,50 € HT.



CHANTIERS EN COURS

Assainissement - Montée de l'Eperon

Par délibération en date du 28 juin 2007, le Conseil Municipal a décidé de lancer un programme de travaux d'assainissement et d'eau potable, rue Jean Prigent et rue de la Montée de l'Éperon afin de finaliser de manière cohérente la collecte des eaux usées du secteur de la Madeleine et de la route de Cugand. Après consultation, les travaux ont été attribués à l'entreprise Sogeah pour un montant de 11900 € HT. Ce chantier devrait se concrétiser à compter du mois de septembre prochain et pour une durée de dix semaines.

TRAVAUX A VENIR AU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT

La commission «bâtiment» a validé le 14 mai dernier, un programme de travaux pour le groupe scolaire Jacques Prévert.

Ces travaux ont pour but de rénover et mettre aux normes de sécurité des bâtiments vieillissant, construits dans les années 70. Sous la responsabilité du service patrimoine bâti de la mairie et de son adjoint délégué à la voirie, réseaux et patrimoine bâti M. Jean-Claude Praud, un programme a été établi.

● ECOLE PRIMAIRE

La réfection des 2 toitures terrasse (l'étage de l'école Primaire et le réfectoire) font l'objet d'un même dossier. Les infiltrations sont de plus en plus importantes dans certaines classes situées à l'étage.

La mise aux normes des installations électriques à l'étage (travaux réalisés par la régie, c'est-à-dire par les employés communaux) : ils s'inscrivent dans la poursuite des levées de réserve de NORISKO et dans un souci de sécurité. Cette entreprise est spécialisée dans l'assistance, le conseil, la formation et le contrôle technique des constructions, des installations et des équipements, dans le respect de la réglementation.

● ECOLE MATERNELLE

Poursuite du programme de peinture (classes M3, M4, M5 et couloir M3). Ces travaux, réalisés en régie, incluent la réfection des installations électriques, la reprise des plafonds et les peintures, les trois classes étant actuellement revêtues de moquette murale.

Réalisation d'un plafond coupe-feu dans les réserves (prescription de la Commission de Sécurité du 1^{er} avril 2008). Ces travaux seront réalisés en régie.

● RESTAURANT SCOLAIRE

- Réfection d'une toiture terrasse (dito école Primaire).
- Remplacement des portes de la chaufferie dû au mauvais état et difficulté d'ouverture.



● GYMNASÉ

Doublage intérieur des murs : les murs intérieurs du gymnase sont revêtus de plâtre traditionnel qui est, aujourd'hui, dégradé. Il est envisagé de les doubler en revêtement bois OSB, type Triply, revêtu d'un vernis intumescent, pour répondre à un degré coupe-feu. Ce doublage permettrait de masquer et de protéger le plâtre mais également d'améliorer l'isolation de ce bâtiment.

Réfection des plafonds : les dalles sont très abîmées, voire trouées. Il est donc envisagé de les remplacer par des dalles acoustiques renforcées (type Acoustichoc).

Tous ces travaux sont inscrits au budget primitif 2008 et seront réalisés le plus souvent pendant les congés scolaires et les mercredis afin d'éviter le plus possible de perturber élèves et professeurs.

ECOLE PRIMAIRE

• Réfection de la toiture terrasse	43 300 € TTC	(régie)
• Remplacement de 51 menuiseries	55 000 € TTC	
• Création d'un portail d'entrée électrique avec interphone	8 000 € TTC	
• Mise aux normes des installations élec. RdC	12 000 € TTC	

ECOLE MATERNELLE

• Poursuite du programme de peinture (réfection classes M3, M4, M5 et couloir M3: peinture, électricité, plafonds)	15 000 € TTC	(régie)
• Création d'un plafond coupe-feu sur les réserves	2 500 € TTC	(régie)

RESTAURANT SCOLAIRE

• Réfection toiture terrasse sur réfectoire	17 000 € TTC
• Remplacement des portes chaufferie	2 000 € TTC

GYMNASE

• Doublage intérieur des murs	28 000 € TTC
• Réfection des plafonds	10 000 € TTC

ENFANCE

Cet été, le Centre de Loisirs de la Maison de l'Enfance de Clisson propose à vos enfants de découvrir et de participer à différents jeux, à des activités diversifiées et de vivre des temps forts comme les grands jeux, les sorties, la piscine, les nuitées et les soirées en famille. Chaque semaine, l'équipe d'animation fera rêver les enfants autour de thèmes tels que l'art, le monde merveilleux et féerique, les régions de France, la mer de Chine, la cour du roi, Ratatouille, le centre de la terre, sports et nature et Astérix et Obélix.

■ N'hésitez pas à vous renseigner à la Maison de l'Enfance au 02.40.54.29.50 aux horaires suivants :

Lundi : 8h45 - 12h15 / 14h - 18h
Mardi : 8h45 - 12h15
Mercredi : 8h45 - 10h15 / 16h - 18h30
Jeudi : 8h45 - 12h15

A Bientôt !

Centre de Loisirs de la Maison de l'Enfance



Nouvelles modalités d'inscription

Depuis plusieurs rentrées scolaires, les services de la Maison de l'enfance «Accueil Périscolaire» et du «Centre de loisirs» enregistre une hausse importante de leurs effectifs. Aussi les locaux de la Maison de l'Enfance se trouvent-ils régulièrement en sureffectif au regard de l'habilitation de la DRDJS (Direction régionale Départementale de la Jeunesse et des sports). Pour réguler la capacité d'accueil de ces services, il a été décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'inscription.

A partir du mardi 2 septembre 2008, il n'existera plus de système d'inscription à l'année, dit «régulier et occasionnel», à l'Accueil Périscolaire et au Centre de loisirs.

Les parents devront venir renouveler entre chaque période de petites vacances scolaires l'inscription de leur(s) enfant(s) pour l'accueil périscolaire et pour les mercredis en centre de loisirs à la Maison de l'Enfance.

De plus, il existait un délai de rétractation de 72 h ouvrables, or, en cas de désistement, le service n'était pas en mesure de réorganiser la garde des enfants et d'attribuer la place à une autre famille. En conséquence, **il conviendra de procéder à l'annulation 7 jours avant le début de la journée sur site**. Passé ce délai, une journée de présence sera facturée.

Ce nouveau mode de fonctionnement est mis en place pour répondre au mieux à l'ensemble des demandes des familles, et en conformité avec la réglementation imposée par le Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Un bilan de cette nouvelle organisation sera effectué fin 2008.

CD DE LA PITCHOUNERIE ET RAM DAMES

Depuis plusieurs années, la Halte-Garderie et le Relais Assistantes Maternelles font appel à une musicienne, Martine Bricaud, pour l'animation d'ateliers musicaux avec les enfants.

Afin de conserver sur un support les chansons et comptines régulièrement chantées aux enfants, l'équipe éducative de la Halte-Garderie et un groupe d'assistantes maternelles ont enregistré un CD sous la direction artistique de Martine Bricaud.

Ce CD reprend un grand nombre de comptines, chansons d'ici et d'ailleurs. Il est en vente à l'accueil de la Maison de l'Enfance au prix de 10 €.

En 2004, un premier CD avait été réalisé avec un groupe d'assistantes maternelles.



ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT

Chez le boulanger

Mardi 13 mai, dans le cadre de la semaine du pain, les enfants de 2 classes de Petite Section ont été accueillis par le boulanger et le pâtissier du «Fournil des Halles». Ils ont visité le fournil et observé la cuisson du pain, puis ils ont pu faire «leur petit pain». Ensuite le pâtissier leur a montré comment il faisait les tartelettes et les chaussons aux pommes. Il leur a fait goûter du chocolat amer, du sel et du sucre. La visite s'est terminée par la dégustation de viennoiseries. Moment très apprécié par tous.

Au bord de la rivière

Jeudi 22 mai, dans le cadre du travail sur l'eau, des classes de Petite Section de l'école maternelle Jacques Prévert ont participé à une animation au bord de la Sèvre. L'animateur de l'association «La Cicadelle» les a aidés à pêcher et à observer les «petites bêtes». Il leur a également montré comment colorier avec des fleurs. Cette matinée fût agréable et intéressante pour tous.





ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protéger les boisements et les haies de notre commune

Nous connaissons désormais l'importance des arbres dans l'équilibre écologique de notre planète. Ceux-ci produisent de l'oxygène et contribuent au maintien des espèces végétales et animales, à la protection des sols et de l'eau et participent à l'équilibre du climat en réduisant les gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère. C'est pourquoi le Conseil Municipal de Clisson a amélioré la protection des arbres et des haies remarquables dans notre commune à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau Plan Local d'Urbanisme. Cette protection doit permettre dans certains espaces boisés de continuer à «faire son bois» et a surtout pour but d'empêcher certains abus comme il a été constaté récemment au sud de la commune près

de la zone industrielle par les services de la ville. Chacun comprend que tailler des châtaigniers ou des acacias n'a pas la même conséquence qu'abattre un grand chêne, par exemple.

Le texte ci-dessous précise la nouvelle réglementation en vigueur sur le territoire de la commune. Une information sera faite aux propriétaires d'espaces boisés et de haies remarquables.

Par délibération en date du 21 février 2008, le Conseil Municipal de Clisson a approuvé le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune. Celui-ci est entré en vigueur le 22 mars 2008.

Un des objectifs prioritaires de ce nouveau document d'urbanisme est constitué par la volonté de la commune d'assurer un niveau de protection important des boisements existants ainsi que des haies remarquables. A ce titre, un recensement exhaustif de ces espaces a été réalisé pendant les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

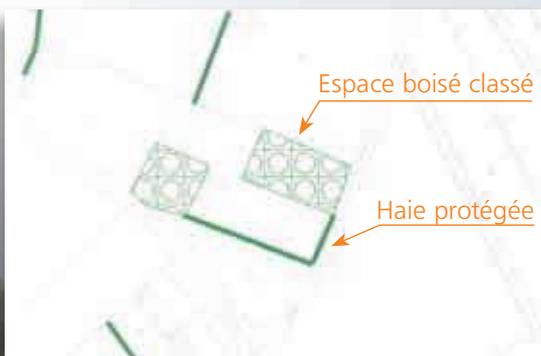
Il est ressorti de ce dernier l'opportunité d'instaurer deux niveaux de protection :

- Les Espaces Boisés Classés pour les boisements existants ou à créer (articles L. 130-1 et suivants du code de l'urbanisme).
- La protection, au titre de la loi «paysage», pour les haies bocagères remarquables (article L. 123-1-7 du code de l'urbanisme).

Les espaces boisés classés

Le classement au titre des Espaces Boisés Classés interdit, sur le terrain concerné, tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Le défrichage des boisements existants classés est, par principe et sauf exceptions limitées, interdit. La coupe de bois, au sein de ces mêmes boisements, est soumise à Déclaration Préalable (formulaire à retirer au service «Urbanisme» de la Commune).

Dans le document graphique du Plan Local d'Urbanisme, les haies bocagères protégées et les espaces boisés classés sont représentées par les symboles suivant :



Les haies bocagères protégées

Protégées au titre de la loi Paysage, ces haies jouent un rôle très important, aussi bien dans la formation du paysage bocagé qu'au niveau hydraulique. Ainsi, la suppression de tout ou partie d'une haie bocagère remarquable protégée dans le Plan Local d'Urbanisme est soumise, avant réalisation des travaux, à Déclaration Préalable (formulaire à retirer au service «Urbanisme» de la Commune). A l'occasion, dès l'instruction de cette Déclaration Préalable, la Commune étudiera les modalités proposées pour compenser la disparition de cet élément du paysage.

IMPORTANT

Il est rappelé que réaliser des travaux quels qu'ils soient sur ces espaces protégés sans autorisation préalable de la collectivité constitue une infraction pénale susceptible de faire l'objet d'un procès-verbal transmis au Procureur de la République.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme sur le site internet de la Commune : rubrique «environnement»,
- Contacter le service «Urbanisme» ouvert au public les lundis, jeudis et vendredis.

Toilettes sèches à la Chapelle des Templiers

La nouvelle municipalité de Clisson a décidé de s'engager concrètement pour la préservation de l'environnement et des ressources naturelles dans tous ses services à la population.

Ainsi, une nouvelle solution est proposée pour les toilettes publiques : les toilettes sèches. Deux cabines ont été acquises et installées depuis le début du mois de juin à proximité de la Chapelle des Templiers à l'occasion de l'exposition des Arts Graphiques dans la Vallée de Clisson.

Nous le savons, l'eau potable est un enjeu écologique majeur du 21^e siècle. Le service «Environnement» de la ville de Clisson a donc fait de l'eau l'une de ses priorités pour l'année 2008.

Les toilettes classiques consomment énormément d'eau potable : en moyenne, 50 litres par jour et par personne, ce qui représente pour notre commune, plus de 300 000 litres par jour en moyenne.

Les toilettes sèches utilisent des copeaux de bois au lieu de l'eau permettant ainsi d'économiser cette ressource, de participer à la prévention de la pollution des cours d'eau et de recycler les matières organiques en fabriquant du compost. De plus, les cabines installées permettent de remplacer la location de toilettes chimiques pour une économie de plus de 500 euros par an.

Elles sont bien entendu ouvertes à tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Là où elles sont placées, elles sont particulièrement utiles aux enfants des écoles et aux touristes. Un panneau d'information posé sur les cabines en explique le fonctionnement et l'utilité.

L'entretien et la maintenance sont assurés par l'association Humus44, installée dans le Vignoble Nantais.



destineo.fr Un site repère pour vous faciliter l'utilisation des transports collectifs en Pays de la Loire !

Saisissez votre destination et Destineo vous fournit en un clic :

- Plusieurs propositions d'itinéraires selon vos préférences.
- Tous les horaires de train, car, bus, navette fluviale et avion.
- Des plans détaillés et les correspondances entre les réseaux.
- Les lieux-clés (hôtels, restaurants, sites touristiques...) accessibles en 30 minutes depuis l'adresse demandée.
- De l'information sur l'état du trafic.

La Région des Pays de la Loire en partenariat avec :

- 4 départements : le Conseil Général de Maine-et-Loire, de Loire-Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne.
- 6 agglomérations : Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, la Communauté d'Agglomération du Choletais, Sautour Loire Développement, la CARENÉ (Saint-Nazaire) et Laval Agglomération.
- Une ville : la Roche-sur-Yon.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes pour les vols desservant l'Aéroport de Nantes-Atlantique.
- La SEM Régionale des Pays de la Loire (Comité régional du tourisme) pour les informations touristiques.

Destineo récompensé :

- 2006 Palme de l'Intermodalité par le Magazine Ville et Transport.
- 2007 Trophée Européen des Champions Régionaux par le Comité des Régions de l'Union Européenne.

Logo PAYS DE LA LOIRE et logo destineo

Installation de poubelles de tri-sélectif

À l'entrée de la Prairie des Chevaliers, au Parc du Stand, sur les coteaux du Parc Henri IV, et dans les parcs de la Garenne Valentin et du Château, des poubelles permettant le tri sélectif ont été installées par le service «Voirie-Propreté» de la Mairie, sous la tutelle de Yves Huchet, responsable de ce secteur.

La première des deux poubelles sera destinée à la récupération du verre et du plastique et la seconde aux autres déchets. Identifiables par un logo spécifique, les poubelles sont destinées aux habitants et visiteurs qui pique-niquent sur certains sites. Comme l'explique Franck Nicolon, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement, l'objectif de ces installations est triple : contribuer à améliorer le tri sélectif et la propreté de la Ville de Clisson, participer à la prise en compte de l'écologie dans les décisions municipales, mais, également, permettre aux agents du service «Voirie-Propreté» de mener à bien leur mission quotidienne.

Fabriquées en bois et aménagées par les services municipaux, ces poubelles sont mises en place à titre expérimental cette année. Un bilan sera tiré à la fin de la saison touristique, pour poursuivre, voire développer cet essai.



Conseils de Saison

Quand vous taillez une haie ou des arbres vous vous retrouvez souvent avec un certain nombre de branches difficiles à transporter jusqu'à la déchetterie en une seule fois. **Pensez au broyeur de végétaux.**

- C'est un bon moyen pour réduire en petits bouts toutes vos branches que vous pourrez mettre à composter.
- On peut aussi utiliser ces débris, mélangés aux résidus de tonte, pour pailler vos pieds de tomates, vos plates-bandes ou encore vos pieds d'arbres.
- Les copeaux peuvent aussi être utilisés dans les toilettes sèches.
- Le broyeur vous aura évité un tour à la déchetterie et vous aurez contribué à la diminution des matières à recycler par les collectivités.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008

Chaque séance du Conseil Municipal est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de « police des séances », notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

Ceci n'est qu'un résumé du travail des élus.
Si vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez les consulter sur notre site www.mairie-clisson.fr.

MOYENS DES SERVICES

■ SERVICE FINANCIER

Impôts, taxes et redevances

Impôts locaux

- *Etude et vote des taux d'imposition 2008*

Vote : à l'unanimité

Pas d'augmentation des taux.

■ SERVICE MARCHES PUBLICS

Matériel pour les Services «Espaces verts» et «Voirie»

- *Autorisation de lancer une consultation destinée à l'acquisition d'un désherbeur thermique à eau*

Vote : à l'unanimité.

CADRE DE VIE ET ESPACES PUBLICS

■ SERVICE URBANISME

ZAC «du Champ de foire et du Centre-ville historique»

- *Confirmation du choix du concessionnaire-aménageur*
- *Ajout d'une annexe n° 7 au Traité de concession signé avec la SELA*

Vote : à l'unanimité (23 voix pour), les cinq élus présents de la liste minoritaire ayant décidé de ne pas prendre part au vote.

Droit de Prémption Urbain

- *Modification de l'application du droit de préemption urbain «simple» et instauration du droit de préemption urbain «renforcé»*

Vote : à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

■ SERVICE GÉNÉRAL

Intercommunalité

Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Moine

- *Transformation du Syndicat de rivière en Syndicat Mixte de bassin versant*
- *Confirmation de l'adhésion de la Commune à ce Syndicat*
- *Approbation des nouveaux statuts et confirmation des Délégués de la Commune*

Vote : à l'unanimité.

Conseil Municipal

- *Vœu du Conseil Municipal de la Ville de Clisson pour le maintien d'un lycée public dans le vignoble*

Vote : à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

Communauté de Communes de Vallée de Clisson - Désignation des Délégués aux Commissions communautaires

- *Tableau des Conseillers municipaux appelés à siéger au sein des commissions permanentes de la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson.*

Organisation de l'exécutif de la CCVC

PRESIDENT (maire) <i>Jean-Yves TEMPLIER</i> (Aigrefeuille-sur-Maine)	Le Président est membre de droit des Commissions Aménagement du Territoire, Développement Economique, Communication Relation avec les Communes	DEUX DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES UN Titulaire et UN Suppléant
--	--	---

Commissions

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (2 maires) <i>Jean-Pierre COUDRAIS</i> (Clisson) & <i>Martine LEGEAI</i> (St-Hilaire-de-Clisson)	Volet infrastructures, PEM, habitat, SCOT, Transports Volet agriculture - viticulture	T - Jean-Pierre COUDRAIS S - André RAUTUREAU
FINANCES (1 maire) <i>Claude CARTERON</i> (Monnières)	Budget et fiscalité Etude et prospective financière	T - Gilbert ARNAUD S - Xavier BONNEAU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (2 maires) <i>Claude CESBRON</i> (Gorges) & <i>François GUILLOT</i> (Gétigné)	Suivi des opérations d'aménagement Veille - prospective - commercialisation	T - Laurent OUVRARD S - Jean BABONNEAU
ENVIRONNEMENT (2 maires) <i>Gérard ESNAULT</i> (Boussay) & <i>Christian HERVOUET</i> (St-Lumine-de-Clisson)	Collecte des déchets, déchetteries.. Etudes et projets (Valor 3E)	T - Franck NICOLON S - François GUICHON
SERVICES A LA PERSONNE (1 maire) <i>Jean-Paul RICHARD</i> (La Planche)	Piscine Animation Jeunesse	T - Françoise GAUTHIER S - Nicolas JOUNIS
TOURISME (1 maire) <i>Aymar RIVALLIN</i> (Maisdon-sur-Sèvre)	Office de Tourisme (1 autre élu) Projet de développement (mêmes élus à l'OT et à la Commission Tourisme)	T - André RAUTUREAU S - Catherine RENAUD
PATRIMOINE, VOIRIE, SECURITE INCENDIE, SIG (1 maire) <i>Robert GOURAUD</i> (Remouillé)	Programmes de voiries des ZA (en lien avec la Cion Développement Economique) Gestion du patrimoine Commission accessibilité...	T - Olivier JEHANNO S - Xavier BONNET
COMMUNICATION (1 maire) <i>Nelly SORIN</i> (Vieilleville)	Editions & informations	T - Marie RIAUDEL S - Michel GROLLIER

MOYENS DES SERVICES

■ SERVICE FINANCIER

Emprunts, Subventions, Dotations

Centre Communal d'Action Sociale de Clisson

- *Avis sur la demande du CCAS de se porter acquéreur de la propriété BAUDU, appartenant à la SCI, 5, place du Connétable*
- *Autorisation de couvrir son besoin de financement sous forme d'avance remboursable*

Vote : à l'unanimité

Budgets et comptes - Budget principal - exercice 2008

- *Adoption de la Décision modificative n° 1*

Vote : à l'unanimité.

Budgets et comptes - Impôts, taxes et redevances

- *Admissions en non-valeur*

Vote : à l'unanimité.

Tarifs, régies et participations

Cotisation accordée aux organismes extérieurs

- *Adhésion et fixation de la cotisation versée au Comité de Développement Touristique de la Vallée de Clisson (CDTVC)*
- *Désignation de Lisa Belouin, déléguée pour représenter la Commune au sein de cette Association*

Vote : à l'unanimité.

CADRE DE VIE ET ESPACES PUBLICS

■ SERVICE URBANISME

Biens communaux - Rue Docteur-Doussain

- *Acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts Drouet*

Vote : à l'unanimité.

■ SERVICE ENVIRONNEMENT

Régime des eaux

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

- *Avis à donner sur le PPRI de la Moine*

Vote : à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

■ SERVICE GÉNÉRAL

Conseil Municipal

Commissions communales

Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène et de Sécurité

- *Fixation du nombre de représentants*

Vote : à l'unanimité.

Conseil Municipal

Organismes extérieurs

- *Election des représentants appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Insertion (Cg44) et du Comité Local d'Information Coordination (CLIC «Vivre son âge»)*

Vote : à l'unanimité.

En fin de Conseil Municipal l'élu minoritaire M. Jounis a, au travers d'une question relative à la fête de la musique, porté atteinte à l'honorabilité de l'adjointe à la culture. M. Le Maire a qualifié «ce registre de limite, désagréable et inconvenant à l'égard de Lisa Belouin, une personne honnête qui fait tout son possible pour soutenir les jeunes». Cet acte permettra à des groupes de jouer Porte Palzaize et d'animer le quartier de la Trinité qui a si souvent été oublié.

■ MOT DE L'OPPOSITION

Les deux premiers Conseils Municipaux ont été difficiles et objets de nombreux différents

Le 10 Avril - Pour protester contre la «Décision du Maire»... (sic) d'avoir remis en cause, sans aucune concertation, le contrat d'aménageur conclu par la précédente Municipalité avec la SELA, pour l'urbanisation de la Z A C du Champ de Foire, nous avons dû marquer notre désaccord en nous retirant du Conseil et en quittant la salle au moment du vote pour cette résolution. Sans attendre la désignation des conseillers délégués à la commission urbanisme, le Maire de Clisson avait rencontré le 21 Mars les dirigeants de la SELA pour leur signifier sa volonté de renégocier le contrat, pourtant voté par le Conseil Municipal du 24 Janvier 2008...

Nous contestons la façon cavalière d'agir, s'agissant d'un dossier particulièrement important pour CLISSON, qu'il s'agisse du positionnement de la future Médiathèque et des contraintes coûteuses sur le nouveau cahier des charges de la ZAC et nous interviendrons pour qu'une approche plus réaliste soit étudiée, avant toute décision d'engagement de travaux.

Le 22 Mai - ...Nous avons voté le financement, par le C C A S de l'acquisition du terrain Baudu, en Centre Ville, acquisition nécessaire à la construction d'une extension de la Maison de Retraite, mais nous dénonçons les critiques systématiques du Maire de Clisson à l'égard de la précédente Municipalité...sur le «prétendu secret» qui cachait ce dossier !!...

Au delà de la confidentialité indispensable à certaines négociations, nous pensons plus important que les élus de Clisson concentrent leurs efforts pour récupérer les autorisations d'ouvertures de lits, et les financements correspondants... que nous avons négociés avec la Communauté des Soeurs de Haute Goulaine et que le Conseil Général 44 veut nous enlever au profit de la ville de Thouaré !!...

La capacité de l'actuelle majorité à rétablir cet «abus de pouvoir», permettra aux clissonnais de mesurer l'audience et la volonté politique de leurs élus auprès du Conseil Général 44.

Nous sommes également intervenus au sujet d'une action menée par l'adjointe à la culture qui a sollicité financièrement certains commerçants pour animer le quartier de la Porte Palzaize à l'occasion de la Fête de la musique. L'adjointe a pris l'initiative de démarcher et de signer elle-même des reçus en faveur d'une Association, sans y être habilitée et en dehors de toute autorisation du Conseil Municipal, la création d'affiches (gratuites pour cette manifestation) ne justifiant pas la démarche, nous avons demandé, pour l'avenir, l'assurance que ces procédés, peu conventionnels, ne se reproduisent plus...

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rôle du Maire de Clisson à la Communauté de Communes

Comme promis pendant la campagne électorale des municipales nous voulons rapprocher la Communauté de Communes des habitants. C'est pourquoi vous retrouverez dans chaque bulletin municipal un compte-rendu des principales décisions du Conseil Communautaire concernant la commune de Clisson.

Lors du Conseil Communautaire d'installation du 8 avril 2008, M. Jean-Yves Templier, maire d'Aigrefeuille-sur-Maine, a été élu président. **M. Jean Pierre Coudrais, maire de Clisson, a été élu 1^{er} vice-président. Il sera en charge de la commission Aménagement du Territoire.** Cette commission s'occupera notamment des dossiers du contournement Sud de Clisson et du projet de Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Clisson.

COMMISSION : Aménagement du Territoire

MAIRES-REFERENTS : - Jean-Pierre Coudrais, Maire de Clisson
- Martine Legeai, Maire de Saint-Hilaire-de-Clisson

MISSIONS : Les politiques portées par la Communauté de Communes convergent vers un objectif : un aménagement durable et au service de tous sur le territoire. Dans ce cadre, les élus communautaires souhaitent être présents sur les dossiers tels que les infrastructures routières, les équipements d'intérêt communautaire, les transports et déplacements, le logement et l'habitat.



EXTRAIT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL

Pour la 1^{ère} fois depuis plus de 7 ans, un Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson avait lieu à Clisson... Par cet acte fort, la nouvelle équipe municipale a exprimé sa volonté de rétablir des relations de confiance au sein de la Communauté de Communes, comme elle s'y était engagée auprès de la population.

→ Désignation des délégués au comité syndical du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

12 délégués Titulaires : Jean-Yves TEMPLIER - Aigrefeuille-sur-Maine, Gérard ENSAULT - Boussay, Jean-Pierre COUDRAIS - Clisson, François GUILLOT - Gétigné, Claude CESBRON - Gorges, Jean-Paul RICHARD - La Planche, Aymar RIVALLIN - Maisdon-sur-Sèvre, Albert MECHINEAU - Monnières, Robert GOURAUD - Remouillé, Martine LEGEAI - Saint-Hilaire-de-Clisson, Christian HERVOUET - Saint-Lumine-de-Clisson et Nelly SORIN - Vieilleville

3 délégués Suppléants : Patrick COCHET - Aigrefeuille-sur-Maine, André RAUTUREAU - Clisson et Daniel BONNET - Vieilleville

→ Modification des statuts et désignation des délégués et des représentants du monde associatif et socio-économique au comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme

12 représentants des élus : Christian MENARD - Aigrefeuille-sur-Maine, Marie-France GUIBERT-LEFORT - Boussay, André RAUTUREAU - Clisson, Gilles RABINE - Gétigné, Jean BOUCHER - Gorges, Bernard LEROY - La Planche, Aymar RIVALLIN - Maisdon-sur-Sèvre, Catherine PEIGNEN - Monnières, Daniel DURAND - Remouillé, Hélène CLENET - Saint-Hilaire-de-Clisson, Vanessa PLUCHON - Saint-Lumine-de-Clisson, et Didier HERY - Vieilleville

11 représentants du monde associatif et socio-économique :

Jacky GREFFIER : Hébergement individuel, Monsieur le Directeur du Village vacances Henri IV : Hébergement groupes, Fabienne RICHARD DE TOURNAY : Restauration/location de salles/séminaires, Madame VERDIER : Viticulture, Monsieur BARRE : Lieux de visite, Jean-Luc MUCKENSTRUM : commerçant, Jean BABONNEAU : Comité de Développement du Tourisme de la Vallée de Clisson, Michel MERLET : Conseiller Général, Hélène PORCHERET : Culture/Université Permanente, Madame MAINGUET : Association d'animation locale, et Monsieur TORLASCO : Interloire

→ Désignation des délégués au comité syndical du Syndicat mixte de traitement de déchets ménagers et assimilés «Valor 3E»

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués pour représenter la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson au comité syndical du Syndicat mixte Valor3E :

- **3 délégués titulaires :** MM Jean-Yves TEMPLIER, Gérard ENSAULT et Franck NICOLON (Clisson).

- **3 délégués suppléants :** MM Christian HERVOUET, Denis GRANDJEAN et Mme Danielle ALLAIN.

■ SÉCURITÉ

INFORMATION : triangle dans votre voiture, en France aussi !



Suivant l'exemple de nombreux pays de l'Union Européenne, le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a décidé de rendre obligatoire, à compter du 1^{er} juillet 2008, la présence dans tout véhicule d'un gilet rétro-réfléchissant et d'un triangle de présignalisation.

Les automobilistes qui sortent de leur véhicule en cas de panne ou d'accident sont en effet très exposés au risque d'accident, car très peu visibles, et cela d'autant plus lors de conditions météorologiques difficiles, ou lorsque les conditions de circulation sont intenses. Attention : le fait de ne pas avoir ces équipements dans le véhicule entraîne une amende de 90€ par élément manquant.

- Pour plus de renseignements contacter l'Association de Prévention de la Région de Clisson
- Contacts : Xavier BONNET au 02 40 36 22 56 (Président) ou Nathan RENAUD au 06 24 06 61 96 (Vice Président) ou sur <http://www.aprc.fr.gd>



FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

La mairie sera
exceptionnellement
fermée le
samedi 16 août 2008.

ERRATUM

Concernant l'article du Clisson Mag N°33 sur la crèche du SIVU, il n'y a pas 8 agents travaillant dans la structure mais 7 auxiliaires de puériculture, 3 éducatrices de jeunes enfants, 1 Agent CAP petite enfance, 1 Agent d'entretien et la directrice.

Bienvenue aux NOUVEAUX COMMERÇANTS



«ART ET PASSION CANINE»

Louisa BARBARIT

Toilettage toutes races de chiens et de chats - Préparation concours et expositions

6 rue Saint-Antoine - 44190 CLISSON

Tél : 02.40.58.78.42

Du mardi au vendredi : 9h-12h et 14h-19h

Le samedi : 9h-12h



TRESORS D'ACCESSOIRES

Cathy RAIMBAULT

Accessoires de mode, bijoux, chapeaux, sacs et foulards

6 rue Saint-Antoine - 44190 CLISSON

Tél : 02.40.57.89.94

Du mercredi au dimanche et jours fériés :

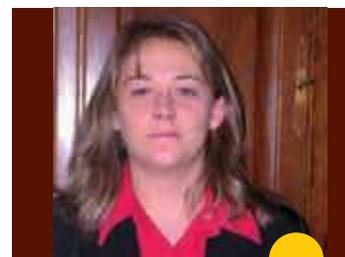
10h-12h et 14h30-19h



VERONIQUE COIFFURE

Coiffure à domicile, conseils et tendances pour hommes, femmes et enfants

06 28 77 77 02



«AXEO SERVICES»

Agence AXEO NANTES SUD

Services à domicile : ménage, repassage, garde d'enfants, jardinage, bricolage (petits travaux), seniors, multimédia, gardiennage, réception et repassage (ramassage et livraison du linge repassé à domicile)

1 place Albert Forget - 44190 CLISSON

02 40 12 10 42



Animation sur le marché



Cep Party



Rendez-vous aux jardins

La fraîch'attitude

Une semaine de mobilisation pour redécouvrir les fruits et légumes frais partout en France



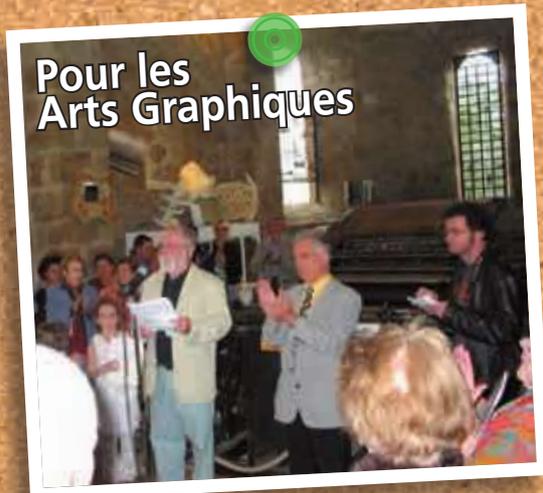
Fête du Jeu



Promenades musicales

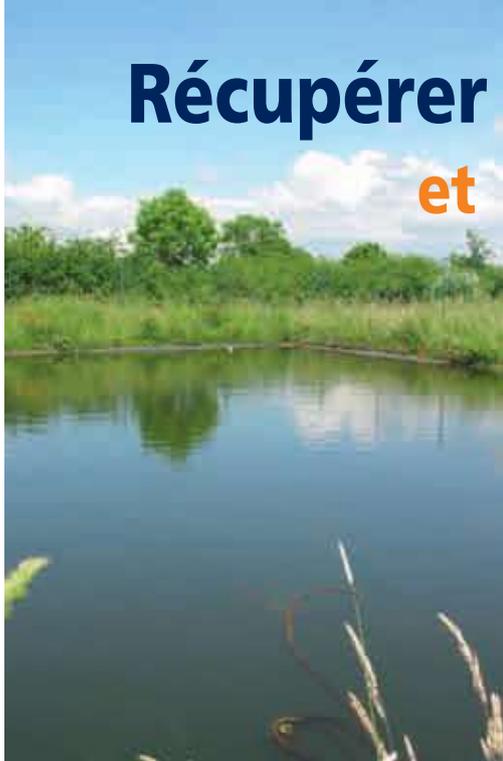


Chorales d'enfants sous les Halles



Pour les Arts Graphiques

Récupérer les eaux pluviales et économiser l'eau potable



Geste écologique, économie, diminution de la facture d'eau, autonomie, réponse au problème des nappes phréatiques, qualité exceptionnelle de l'eau, ...
Les raisons de récupérer l'eau de pluie sont multiples.

Dans le cadre de la démarche de qualité environnementale, la maîtrise des consommations en eau est un objectif primordial. Geste écologique et économique, la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin ou l'utilisation dans la maison devient de plus en plus d'actualité. Les pouvoirs publics ont pris conscience que les particuliers doivent être aidés dans leur démarche «éco-citoyenne».

La récupération des eaux de pluie se pratiquait dans de nombreuses régions depuis fort longtemps, mais on avait un peu oublié cette pratique devant la facilité à ouvrir un robinet et à obtenir une eau abondante et peu chère dans nos pays. Le changement climatique nous ramène à une vision plus économe de nos ressources en eau. C'est pourquoi le nombre d'installations de récupération se multiplie.

L'eau de pluie

L'eau de pluie est propre, incolore, claire et sans traces de graisse.

Elle est douce et sans calcaire. Le PH de l'eau de pluie est proche de 7.

L'eau pluviale est conforme aux directives européennes sur la qualité de l'eau, pour une utilisation courante.

La qualité de cette eau est supérieure à celle relevée dans les eaux de baignade.

Par conséquent, l'eau de pluie peut sans problème servir à l'alimentation des sanitaires et permettre de laver le linge avec moins de lessive et sans produit anticalcaire.

Enfin, cette eau peut également être utilisée pour arroser le jardin ou le potager et laver la voiture.



Deux principes existent principalement :

1 - Un système enterré ou installé dans une cave ou un vide sanitaire, équipé de filtres et d'une pompe. L'eau ainsi stockée sera utilisée pour l'arrosage du jardin, le lavage des véhicules, les toilettes, le lave-linge. Les solutions proposées sont vendues en kit prêt à l'emploi et sont généralement de très bonne qualité avec une garantie de 15 ans.

2 - Une cuve ou une colonne posée près d'une descente d'eau qui permet de stocker quelques centaines de litres d'eau et d'arroser un petit jardin.

Avantage : son prix : avec quelques dizaines d'euros, on peut acheter un réservoir de 200 ou 300 litres.

Inconvénient : peu d'autonomie. Le crédit d'impôt ne s'applique pas.



Réflexes à acquérir permettant de préserver nos réserves en eau :

- La récupération d'eau pluviale pour une utilisation intérieure ou pour l'arrosage
- Le recours à des végétaux ne nécessitant pas ou peu d'eau
- Le recours à des appareils économes en eau (limiteurs de débit, réducteurs de pression, temporisateurs,...)
- Le développement de la télégestion et un programme de «chasse aux fuites»...
- La gestion des eaux pluviales (toitures végétalisées, séparateurs à hydrocarbures,...).

Un siècle de peinture à Clisson 1850 - 1950

Exposition à l'Espace Culturel Saint-Jacques du 19 juillet au 21 septembre 2008.

Depuis 4 ans, de la mi-juillet à la mi-septembre, la ville de Clisson organise des expositions à l'Espace Saint-Jacques, avec le concours des bénévoles de l'association « Histoire et Patrimoine ». Cet été, l'Association Histoire et Patrimoine présentera, à l'Espace Culturel Saint-Jacques, une exposition de tableaux représentant des sites clissonnais et les bords de Sèvre. Cette exposition intitulée « Un siècle de peinture à Clisson : 1850-1950 » a pour but de montrer l'intérêt des artistes de cette époque pour notre ville et de faire découvrir la beauté de leurs œuvres.

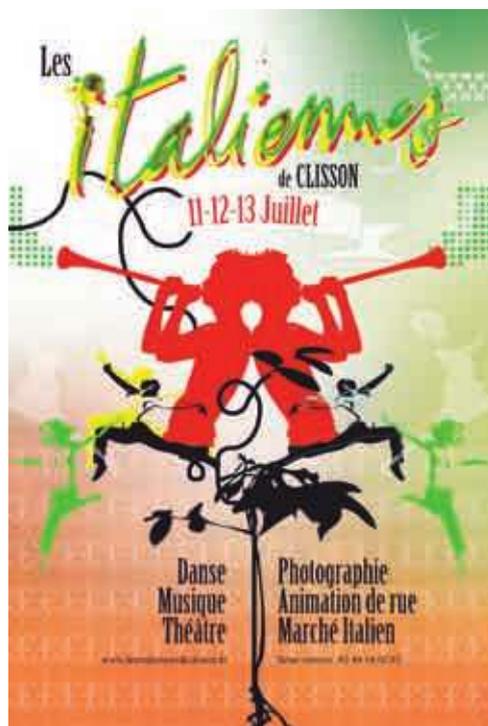
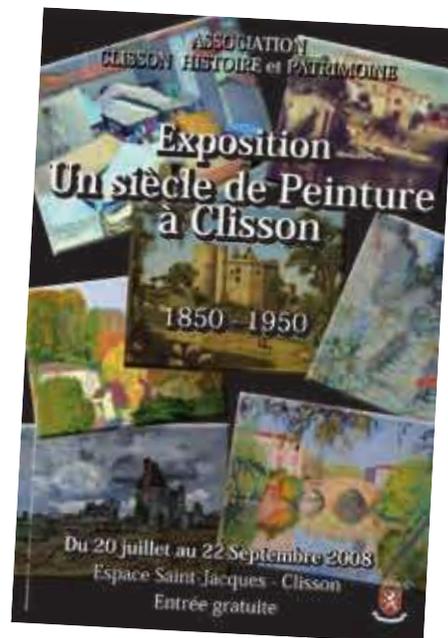
Seront principalement exposés, les tableaux de quatre peintres : Emmanuel Lansier (1835- 1893), François Eugène Brillaud (1840-1916) de Cugand, Edmond Bertreux (1911-1990) et le Clissonnais Georges Lusseau (1897-1989).

Les musées détenant leurs œuvres, la ville de Loches et les Beaux-Arts de Nantes, ont permis leur prêt. Le même élan participatif des particuliers qui ont accepté spontanément de mettre leurs tableaux à disposition des organisateurs, permet de regrouper un ensemble de 80 toiles de Clisson et du pays clissonnais ; ce qui constitue en soi un événement exceptionnel, l'apport des particuliers représentant 70 % des œuvres qui seront exposées.

L'association a la chance de collaborer avec les descendants de deux artistes : la famille Bertreux, désormais clissonnaise, et Monsieur Betchard, petit-fils du peintre Georges Lusseau qui a conservé la maison de ses grands-parents à Clisson.

La qualité et la beauté des œuvres qui seront exposées donneront à cette exposition un attrait certain.

■ **L'entrée sera gratuite.**



LES ITALIENNES

Evènement marquant de l'été, le festival des Italiennes de Clisson s'inscrit depuis de nombreuses années comme l'un des principaux festivals sur le territoire du Vignoble durant l'été.

En biennale depuis cette année, le festival vivra sa 11^{ème} édition du 11 au 13 juillet, sur les thèmes de la danse et de la photographie. La création chorégraphique sera à l'honneur pendant la semaine précédant le festival par des résidences de création.

La diversité de la programmation inscrit le festival comme unique en son genre sur le territoire avec son alliance de disciplines diverses.

PROGRAMME

■ Vendredi 11 juillet

Soirée d'inauguration du festival avec la Compagnie Bel Viaggio.
A suivre, soirée Cinéma Italien à partir de 22h.

■ Programmation du week-end :

- Compagnie Branle Bas : spectacle « Nouveau Cirque »
- « Vent d'Etoiles » : spectacle déambulatoire tout public
- Compagnie Bobaïenko : danse contemporaine
- Pinocchietta ! : spectacle jeune public dès 4 ans
- Thierry Joguet : « Chansons Italiennes »
- Compagnie Bel Viaggio : représentation théâtrale
- Télémuré : musique traditionnelle italienne
- Gabriele Sarandrea : pianiste italien d'Alatri
- Compagnie Campo : spectacle de danse contemporaine.

■ Festival «Off» dans le centre ville de Clisson

Des expositions photos et un marché italien sous les Halles le dimanche
Des animations de rue et spectacles surprises !

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Le spectacle pyrotechnique de ce 14 juillet aura lieu à la tombée de la nuit ; les feux d'artifice seront tirés depuis le Château de Clisson. Les spectateurs pourront venir l'admirer depuis le parking du Château. A la suite de ce moment magique, vous pourrez prolonger la soirée grâce au bal des pompiers sous les Halles



La Nuit des Fées

Après la réussite et l'engouement du public pour les plus belles voix du label de disque clissonnais «Prikosnovénie», La Nuit des Fées investira une nouvelle fois les Halles de Clisson le 27 septembre prochain.

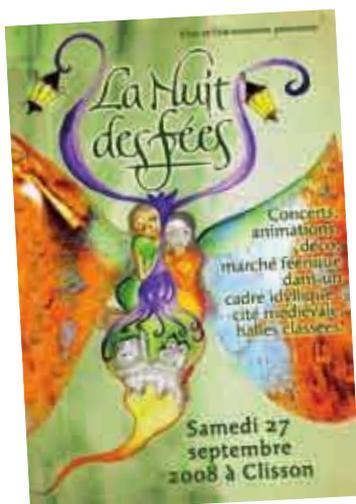
La féerie, thème de prédilection du label «Prikosnovénie», sera traitée musicalement et visuellement avec une dizaine de concerts, une exposition, mais aussi des animations diverses : conte, cinéma et un marché féerique.

Au programme de cette nouvelle édition de La Nuit des Fées, les Bulgares d'Irfan nous emmèneront en voyage entre chants mystiques orientaux et folklore antique bulgare, avec des chœurs balkaniques d'une rare intensité ; nous y apprécierons également Antrabata et son trip hop mélancolique à la Portishead, ainsi que Luigi Rubino qui nous avait transportés d'émotion sur le festival de 2007 au côté des musiciens d'Ashram ; il reviendra en solo nous présenter son nouveau projet dans l'Espace Saint-Jacques, musique sensible et frissons garantis; enfin Crista et Galli nous feront partager leur musique, mêlant des chants diaphoniques majestueux et une instrumentation world... Un moment envoûtant et aquatique ! D'autres groupes de France et d'ailleurs seront présents

à cette Nuit des Fées 2008, le 27 septembre prochain. Le programme est en cours de finalisation. D'ici là, préparez votre tenue féerique !

Pour cette prochaine édition, l'équipe organisatrice recherche des bénévoles pour mettre en place au mieux cet événement et apporter toute la féerie nécessaire à la cité médiévale.

Pour cela, contacter Nicolas nicolas@elips.org ou au 02 40 34 36 92.



ASSOCIATIONS

Société musicale de Clisson

Forte de ses 30 membres, cette nouvelle formation, créée en janvier 2008, et réunissant des instrumentistes en tous genres (cordes grattées : guitare classique, violoncelle, contrebasse..., vents : flûte, clarinette, trompette, trombone, tuba, saxophone...) s'est produite pour la première fois à la Fête de la Musique.

Après cette période de lancement qui a donné lieu à une prestation très prometteuse, l'orchestre va maintenant prendre sa vitesse de croisière avec un programme de début de saison bien rempli, à savoir : week-end de rentrée sur la Côte les 6 et 7 septembre alliant répétitions et moments de détente, concert à Gétigné le 19 octobre à la salle Bellevue, concert de Noël le 14 décembre à l'église Notre-Dame.

Le reste de la saison s'annonce tout aussi ambitieux avec de nombreux projets à l'étude.

Vous jouez d'un instrument et souhaitez le pratiquer au sein d'un groupe : venez nous rejoindre.

Les répétitions ont lieu à raison d'un dimanche par mois de 10h à 16h30 dans une ambiance studieuse et conviviale.

■ Pour tout renseignement : 02.40.54.48.95

CENTRE CULTUREL DES CORDELIERS

Différentes manifestations ont clos la saison 2007-2008 : théâtre adultes, ados, enfants - concert de Gospel - danse société et salsa - danse contemporaine enfants et adultes - danse orientale et capoeira - expositions d'arts plastiques enfants et adultes - conférence sur l'Histoire de l'Art.



Pour 2008-2009, ces activités sont reconduites ainsi que les ateliers de gymnastique, jardinage, plantes sauvages, Tai Ji Quan, yoga, massage, sophrologie. L'atelier Gospel s'enrichit d'une plus grande palette de rythmes américains: soul, rythm and blues, jazz vocal. Trois nouvelles activités sont prévues : capoeira pour enfants, flamenco, et atelier d'écriture.

Par ces activités variées et s'adressant à tous les âges, le Centre Culturel des Cordeliers crée du lien social, favorise la rencontre et les échanges. Il offre la possibilité de mieux se connaître, de vivre et de créer ensemble.

■ Les inscriptions auront lieu le mercredi 3 septembre de 14h à 19h et le samedi 6 septembre 2008 de 9h à 13h au 26 rue des Cordeliers à Clisson.

■ Nous vous invitons à prendre connaissance de la programmation 2008-2009. Elle est disponible en mairie, à l'Office du Tourisme, au Centre Culturel et sur notre site internet <http://www.asso-cordeliers.fr> Bienvenue à vous tous !



Association Spectacle Vivant de la vallée de Clisson

L'association Spectacle Vivant de la Vallée de Clisson est née. Son but : créer des spectacles en plein air sur le secteur. Un premier projet pour juin 2009 est déjà sur les rails.

Vous êtes intéressés pour y participer : acteur, décorateur, technicien, coup de main, sponsors... venez nous rejoindre ; tous les bénévoles sont les bienvenus.

Pour nous contacter : asso.svvc@gmail.com

Ou sur votre commune : [Catherine HENNET cathennet@orange.fr](mailto:Catherine.HENNET@orange.fr)



ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Depuis plusieurs années, notre Association Sanitaire, en soutien et en collaboration avec le SDIS, a mis en place un service gratuit de récupération des essaims d'abeilles dans tout le département.



Toute personne, particulier ou non, qui se trouve en présence d'un essaim d'abeilles peut, soit appeler les Pompiers qui la dirigeront vers notre service, soit directement appeler le 06.11.15.18.22 où un bénévole se chargera de lui trouver, dans les meilleurs délais, un apiculteur qui viendra gratuitement récupérer l'essaim gênant.

Ces informations ont déjà été relayées par la presse régionale, mais, soucieux de la bonne information du public, nous avons décidé, depuis l'an passé, de

proposer un affichage en Mairie.

Nous tenons, par le fait, à rappeler que les abeilles sont non seulement utiles, mais que leur rôle de pollinisation est essentiel dans les cultures et la nature, que leur disparition a des conséquences dramatiques sur notre environnement, et que, par ce fait, elles sont protégées par la loi. Leur destruction est donc interdite, sauf dans des cas exceptionnels.

L'essaimage est un phénomène tout à fait normal et naturel dont la durée va habituellement d'avril à juillet.

Enfin, seules les abeilles (apis mellifera) sont récupérées par les apiculteurs, à l'exception de tout autre insecte (guêpe, frelon, bourdon...) dont l'éventuelle destruction devra être confiée à des services compétents et spécialisés (l'association vous orientera vers ces derniers).



COMITE DE JUMELAGE CLISSON KLETTGAU

Association de la commune de CLISSON, le comité de jumelage vous propose un déplacement en Allemagne à KLETTGAU en 2009. Ce sera l'occasion d'y rencontrer une association pratiquant la même activité. Vous pouvez contacter :

Mme BACHELIER, GORGES : 02.40.06.94.38

Mme BOURMAUD, CLISSON : 02.40.03.95.90

Les personnes désirant suivre des cours d'Allemand pour débutants à la rentrée prochaine, sont invitées à se faire connaître auprès des deux personnes référentes citées ci-dessus.

Association Service de Soins et d'Aide à Domicile Aux Personnes Âgées

Le service de soins à domicile du secteur de Clisson - Cugand - la Bernardière a organisé son assemblée générale 2008.

Le bilan d'activités a montré la «bonne santé» du service.

En octobre une extension du service a été accordée pour permettre d'intervenir chez 40 personnes de plus de 60 ans (35 précédemment).

Cette augmentation de capacité a permis l'embauche de deux salariés à mi-temps et a entraîné une réorganisation «du roulement» des salariés.

Cette augmentation correspond aux besoins actuels liés au choix des personnes de rester à leur domicile pour différentes raisons.

Formation et accueil des stagiaires sont aussi deux points forts de l'année 2007.

Une intervenante, Madame Crolas, de l'association ASFODEL, s'est exprimée sur «l'aide aux aidants». En effet, sans l'entourage, le maintien à domicile n'est généralement pas possible, mais les proches aussi ont besoin de soutien.

Le Conseil d'Administration qui, par son bénévolat, permet que cette association soit dynamique, a renouvelé ses membres.

20 et 21 septembre

Tous les 3^{ème} week-ends de septembre, rendez-vous national des «Journées Européennes du Patrimoine» avec un thème défini par le Ministère de la Culture comme fil conducteur du programme.

L'Office de Tourisme de la Vallée de Clisson et la Ville de Clisson organisent à cette occasion une programmation spécifique. Rendez-vous le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2008.

Toutes les visites et animations sont gratuites !

Les sites les plus emblématiques de la ville sont ouverts et animés spécialement pour l'occasion.

Des propriétés privées ouvrent exceptionnellement leurs portes.

De nombreux partenaires privés ou des associations étoffent le programme par des expositions et des animations diverses.

Des visites guidées particulières sont proposées au public.

Chaque année, de nombreux visiteurs choisissent Clisson pour les «Journées du Patrimoine», faisant de la cité médiévale et italianisante un lieu-phare du patrimoine du département.



RANDISSIMO 13 et 14 septembre

A pied, à vélo ou en canoë, la 7^{ème} édition de «RandissimO» organisée par l'Office de Tourisme et les communes de la Vallée de Clisson, en partenariat avec les associations de randonnée et clubs de canoë, proposera plusieurs randonnées sur l'ensemble du week-end.

Au programme à CLISSON :

- La section marche d'AVF Accueil proposera une randonnée pédestre nocturne le samedi soir. Au départ des Halles, découvrez les rues de Clisson puis les bords de Sèvre avant de retrouver le Moulin de Plessard et la Garenne Valentin. En prime, un passage exceptionnel dans le Château et l'ensemble du parcours illuminé à la bougie...
- Le club de canoë de CLISSON proposera le circuit nautique allant du moulin de Plessard au moulin de Gervaux. Plusieurs départs sont prévus : le samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche matin et le dimanche après-midi.

D'autres randonnées seront proposées sur l'ensemble du week-end dans les autres communes de la Vallée de Clisson. Programme complet disponible à l'Office de Tourisme à partir de mi-juillet et sur le site www.valleedeclisson.fr

VISITES THEATRALES DE CLISSON

Été 2008

«Voyage extraordinaire à Clisson»

Olivier de Clisson et Marguerite de Penthièvre vous font vivre les grandes heures de l'histoire médiévale de Clisson. Au fil du parcours, Frédéric Lemot vient conter la Renaissance à l'Italienne de la ville au XIX^{ème} siècle.

Déambulant d'une rive à l'autre, d'une ruelle escarpée à une venelle cachée, les comédiens transmettent au public les richesses historiques et architecturales d'une cité, tantôt médiévale, tantôt toscane, le tout ponctué d'anecdotes sur la vie des personnages historiques qu'ils incarnent.

Suivez les comédiens !

Le dimanche à 16h :

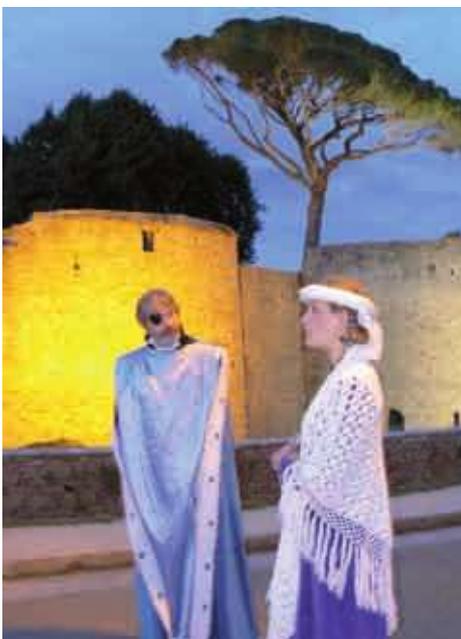
- 13, 20 et 27 juillet
- 3, 10 et 17 août
- 21 septembre (Journée du Patrimoine) : exceptionnellement à 16h30

Le jeudi en nocturne à 21h :

- 10, 17, 24 et 31 juillet
- 7, 14 et 21 août

Tarifs : 7,50 € (adultes) / 4 € (10-18 ans) / Gratuité moins de 10 ans.

Les réservations sont obligatoires pour les nocturnes et la journée du Patrimoine (50 maxi) et conseillées pour le dimanche.





En 2008, CAF et IMPOTS, une seule déclaration !

En 2008 et pour la première fois, les allocataires bénéficiaires de prestations sous condition de ressources, n'ont plus à déclarer leurs ressources à la Caisse d'allocations familiales (Caf) pour percevoir leurs allocations. Dorénavant, pour simplifier les démarches administratives, les informations relatives aux revenus seront transmises directement par l'administration fiscale.

■ Simplification et modernisation des démarches.

Jusqu'à présent, les usagers devaient faire deux déclarations de revenus : l'une à la Caf pour percevoir des allocations et l'autre au centre des impôts. A partir de cette année, une seule déclaration de revenus au centre des impôts est nécessaire. La Caf collectera directement auprès du service des impôts les informations utiles aux calculs des droits aux prestations, à partir des informations figurant sur la déclaration de revenus : salaires, revenus non salariés ou allocations de chômage, indemnités journalières de sécurité sociale, pensions et retraites, revenus du patrimoine, charges déductibles (frais de garde des enfants, pensions alimentaires versées, etc.,...).

Attention, pour ceux qui ne sont pas imposables et reçoivent des aides de la Caf : il est préférable qu'ils remplissent eux aussi une déclaration de revenus aux impôts pour bénéficier d'une mise à jour automatique de leurs droits.

■ Nouveau calendrier du calcul des droits

Cette simplification mise en place cette année modifie le moment où les prestations sont calculées.

Jusqu'à présent, le calcul des prestations s'effectuait au 1^{er} juillet. A partir de 2009, c'est l'année civile qui sera prise en compte pour l'examen des droits aux prestations. Une fois établi, le montant des prestations restera identique du 1^{er} janvier au 31 décembre, sauf si un changement de situation est signalé (perte ou reprise d'emploi, naissance, séparation...).

■ 2008 : année de transition

En 2008, les allocataires n'ont aucune démarche à faire auprès de la Caf. Pour cette année, leurs droits sont maintenus à l'identique entre juillet et décembre 2008, sauf s'il existe un changement de situation familiale ou professionnelle.

La Caf prendra contact, en novembre 2008, uniquement avec les allocataires pour lesquels des compléments d'information aux renseignements déjà fournis par l'administration fiscale sont nécessaires.

En savoir plus... www.caf.fr
www.caf-cplusimple.fr



BRUITS DE VOISINAGE, ce qu'il faut savoir

Qu'appelle-t-on «bruits de voisinage» ?

Il s'agit des bruits de la vie quotidienne non réglementés par un texte spécifique. On en dénombre trois sortes :

1) Bruits de comportement (art. R1334-31 et R1337-7 et suivants Code de la santé publique)

Bruits inutiles ou excessifs provoqués par un comportement incivil :

- Conversations à voix forte, cris, pratique d'un instrument de musique, télévision, chaîne hi-fi, appareils électroménagers, travaux de bricolage et de jardinage, aboiements, cris d'animaux...

2) Bruits de chantiers publics ou privés (Art. R13337-6 Code de la Santé publique)

Bruits provenant d'un chantier quelconque et liés au non-respect des conditions d'utilisation ou d'exploitation de matériels et d'équipements.

3) Bruits d'activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs (Art. R1334-32 et R1337-6 Code de la Santé publique)

Tous les bruits qui ont pour origine soit l'activité elle-même, soit les installations techniques. Les activités concernées peuvent être les commerces, l'artisanat, les salles et terrains de sport, les salles des fêtes...

Quelles démarches amiables ?

Avant de saisir Monsieur le Maire d'un problème de nuisances sonores, il convient de privilégier au préalable une **démarche amiable**. Celle-ci permet le plus souvent de remédier rapidement au problème rencontré.

→ Rencontrez et informez, verbalement et avec courtoisie, le fauteur de bruit de la gêne qu'il occasionne.

→ Si celui-ci ne change pas de comportement, adressez-lui une lettre recommandée avec accusé de réception en lui rappelant les nuisances qu'il occasionne, la réglementation en vigueur, et en lui demandant de prendre toute précaution à l'avenir.

En cas d'absence de solution amiable

→ En l'absence de solution amiable et en dernier recours, la police municipale peut être sollicitée.

→ Parallèlement, vous pouvez demander devant les juridictions civiles que soit ordonnée la cessation de la nuisance et la réparation du préjudice sur le fondement des articles 1382 et 1384 du Code Civil.

→ Cette procédure peut être engagée auprès du greffe du :
Tribunal d'Instance de Nantes - Quai François Mitterrand - 44000 Nantes
02 51 17 95 00

Quelques conseils :

→ Pour une fête, prévenir ses voisins quelques jours à l'avance est une règle de **bon sens et de civilité**. Pensez à limiter le volume sonore, essayer de trouver une salle adaptée. Ne jamais oublier que l'on risque une contravention pour tapage nocturne (**contravention de 3^{ème} classe, 450 €**).

→ Si votre chien aboie de manière intempestive, respectez la tranquillité de votre voisinage : munissez-le éventuellement d'un collier anti-aboiements, contactez un éducateur canin qui vous conseillera sur l'attitude à adopter.

→ Une augmentation de **3 décibels** correspond à un doublement du bruit émis. Préférez par conséquent les matériels et matériaux les moins bruyants.

Naissances

MARS 2008

AUGEREAU Léo
BELLAVOINE Kellya
LEGENDRE Elie

AVRIL 2008

KOK Arda
RAUTUREAU Rose
PINEAU Maëlle
FLANDRIN Tess
BELKECIR Zīnaya
BOUCHERIE-MOUSTAFIOGLOU Romain
BEAUVINEAU Candyce
MALLASSAGNE Lya

MAI 2008

ECHASSERIEAU Chloé
BODILIS Mathieu
PIVETEAU Clément
LEGAULT Basile
MALRIEU Elliot

Les personnes ne souhaitant pas voir figurer leur identité sur la rubrique "état-civil" du Clisson Magazine, doivent le signaler en mairie.

Mariages

AVRIL 2008

Emmanuelle RENAULT et Florent VÉTILLARD
Jocelyne EPIÉ et Fabrice THOMAS

MAI 2008

Laure BIRET et Didier BENOIST
Magali BIHAN et Éric FILAUDEAU
Cécile MONIER et Laurent GUINE
Marianne HOYET et Judicaël GILLET
Valérie LAUSBERG et Yann MORIO
Delphine ANNEREAU et Michaël COCHEPIN
Caroline COULON et Olivier GRIMAUULT

Décès

MARS 2008

LANOË Delphine (93 ans) Vve LUNEAU

AVRIL 2008

Anne Marie MERLAUD (85 ans)
Gilbert PREYALE dit IMPERIALE (71 ans)
Annie ZONCA (55 ans)
Simone BENOIT (85 ans) Vve BLONDEL
Isabelle GRANDJEAN (79 ans) Vve GUIHEUX

MAI 2008

Christian JAUD (78 ans)
Claude VILMANT (71 ans)
Georges RICHARD (85 ans)
Andrée ESSEUL (70 ans) Epouse RINETEAU
Jean DUGAST (50 ans)
Hervé BIGUET (85 ans)

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Qui est concerné par le recensement ?

Tous les jeunes, femmes et hommes de nationalité française doivent se faire recenser au cours de leur 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent. Sont concernés les jeunes gens et jeunes filles nés en juillet, août, septembre 1992.

Cas particulier :

Les jeunes ayant acquis la nationalité française entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser avant la fin du premier mois suivant la date d'acquisition de la nationalité française.

Comment se faire recenser ?

Cette démarche s'effectue au service «Etat Civil» de la Mairie, par l'intéressé, muni des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Livret de famille des parents
- Justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera délivrée.

Elle est indispensable pour effectuer la journée d'appel, mais également pour s'inscrire aux examens et concours (brevet, baccalauréat, permis de conduire, conduite accompagnée, concours de la fonction publique).

LE DON D'ORGANES ET VOUS....

France ADOT 44 - 22 juin 2008, 13^{ème} journée nationale du don d'organes

Notre mission depuis 32 ans est de promouvoir le don d'organes et de moelle osseuse.

De nombreux malades revivent chaque année grâce au don d'organes. Or, dans les circonstances de la disparition d'un proche, et si un prélèvement est envisagé, les familles sont confrontées à une question qu'elles ne s'étaient jamais vraiment posée. Il est donc essentiel que chacun d'entre nous puisse prendre position dès maintenant.

Quel que soit votre âge, informez-vous sur le don d'organes :

- **Vous êtes POUR**, alors demandez la carte et faites-le savoir autour de vous
- **Vous hésitez**, alors posez-vous simplement cette question : «pour sauver la vie de vos enfants, de vos proches, accepteriez-vous qu'ils reçoivent un organe ?»

Donner ses organes est le plus bel héritage que l'on puisse léguer après son décès. «Tout ce qui n'est pas donné est perdu» citation du Professeur Christian Cabrol.

■ Pour tout renseignement contacter :

France ADOT 44 - tél : 02.51.72.27.15
(de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi)

■ Site internet : www.france-adot.org - rubrique «DON»

Ateliers et mémoire du papier : «Papiers en Folie»

Ateliers de fabrication de papier à l'ancienne

Atelier d'impression typographique
Atelier de pliage (Origami)

Exposition d'œuvres réalisées en papier ou carton par 8 exposants.

A la Chapelle des Templiers tous les jours sauf le lundi, de 14h30 à 18h, de juillet à fin septembre.

5 juillet

Marché nocturne

«Produits du terroir et artisanaux»

Animations de rues pour les grands et les petits - Bal gratuit à partir de 21 heures sous les Halles de Clisson

Organisé par Val de Clisson Expo

De 16h à 21h, place du Minage, rue des Halles et château

7 juillet, 4 août et 1^{er} sept.

Collecte des bouchons

La Commune Libre du Fief des Pommiers collecte les bouchons des bouteilles en plastique (jus de fruits, eau, lait) au profit d'une association qui finance un orphelinat à Madagascar

De 14h à 19h Enclos de la Commune Libre du Fief des Pommiers

14 juillet

Feu d'artifice

Les spectateurs sont attendus sur le parking du château à la tombée de la nuit

du 11 au 13 juillet

Les «Italiennes de Clisson»

11^{ème} édition

Article page 16

du 19 juillet au 21 sept.

Exposition à l'Espace Culturel Saint-Jacques

«Un siècle de peinture à Clisson : 1850 - 1950»

Article en page 16

19 juillet

Vide grenier

Organisé par l'Amicale Saint-Vincent

9h-19h Site de l'Amicale à la Brebionnière

Concours de boules en triplettes

par l'Amicale Saint-Vincent

A partir de 14h Site de l'Amicale

29 août

Inscriptions et renseignements sur le Club de Handball de Clisson.

Pour tous ceux qui désirent pratiquer le handball pour la saison 2008-2009

14h-16h : Complexe du Val de Moine

3 et 6 septembre

Inscriptions aux activités Centre Culturel des Cordeliers

14h-19h au 26 rue des Cordeliers

13 et 14 septembre

Randissimo - Article en page 19

20 septembre

Tournoi cantonal des Benjamins

par l'Etoile de Clisson-Football

14h - Complexe Sportif du Val de Moine

20 et 21 septembre

Journée du patrimoine

Article en page 19

25 septembre

Réunion mensuelle d'information et de soutien en faveur de l'allaitement maternel

La Leche League Sèvre et Maine

Allaitement - Appeler l'animatrice locale

Madame Françoise Clenet-Grenon :

02.40.36.02.72

A partir de 9h30

27 septembre

Nuit des fées - Article en page 17

28 septembre

«La Clissonnaise»

Randonnée Cyclo VTT

Organisée par le Club Cyclo VTT de la Vallée de Clisson

Départ 7h30 Salle de la Margerie à Gorges

Arrivée prévue 13h. Contact :

Bruno Mazé au 06 20 66 50 13

ou bruno.b.maze@wanadoo.fr

29 septembre

Conférence - Projection d'extraits du film «Nos plus beaux rendez-vous» de Paul Cornet.

Olivier Sauzereau, astrophotographe nous commentera ce film qui permet de vivre des moments astronomiques exceptionnels avec notamment la contemplation d'une éclipse totale de soleil dans les ruines d'une cité antique des monts Taurus en Turquie ou encore le passage de la comète Hale-Bopp au dessus d'un site mégalithique du mont Lozère.....Un film entre art et science !

14h30 au cinéma le Connétable

19 et 21 juillet,
29 septembre, 4 octobre

Collecte de Sang

8h-12h au Cercle Olivier de Clisson

4 et 5 octobre

Braderie d'automne avec de nombreuses animations

par L'Association des Commerçants et Artisans de Clisson

9h-18h30 dans les rues commerçantes de la ville et sous les Halles.

4 octobre

Concours de boules en doublettes Trophée J. Forget

par l'Amicale Saint-Vincent

Soirées estivales

sur les sites départementaux

Domaine départemental de la Garenne Lemot

18 juillet : spectacle «Black Voodoo Tour» et film «Easy rider»

8 août : sepcatcle «promenades insolites» et film: «L'été de Kikujiro»

Chateau départemental de Clisson

4 juillet : spectacle «Le Dé joyeux et les Cornichons» et film «Little Miss Sunshine»

1^{er} août : spectacle «Sang pour sang» et film «Sacré Graal»

Journées européennes du patrimoine les 20 et 21 sept.

Domaine départemental de la Garenne Lemot

spectacles «La Cabane a 2 têtes» et «Cirk urbain»

Chateau départemental de Clisson

Spectacles : «Sieste verticale» et «Mmh! C'est bon!»

Clisson Magazine
Revue municipale d'information
Tirage 3400 exemplaires

Directeur de la Publication
Jean-Pierre Coudrais - Maire

Directeur Adjoint de la Publication
Laurent Ouvrard, Conseiller délégué

Rédaction
Audrey Chichet - Service de la Mairie

Conception - Réalisation
Régie publicitaire
Imprimerie Baudry - Clisson
Carole Fredet - Françoise Brossard

Dépôt légal - Juillet 2008

Hôtel de Ville
B.P. 19117 - 44191 Clisson Cedex
Tél. 02 40 80 17 80 - Fax. 02 40 80 17 66
Courrier électronique : contact@mairie-clisson.fr

Crédits photos :
Mairie de Clisson - Associations Clissonnaises
P. Riaudel - M. Capdecemme

«La reproduction même partielle des articles et des illustrations parus dans les revues est interdite»